

Conseil d'Administration
Séance du 22 janvier 2026 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Jean-Marc VIAL
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET		X	
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN		X	

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Olivier VERDENAL

Directeur financier

Aurore FRAISSE

Chargée de mission budgétaire CIAS

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.01.2026

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 22 janvier 2026 a été transmis le 16 janvier 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

Le Président,
Renaud BERETTI

la Secrétaire de Séance;
Brigitte BARLET



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260122-DELIB225-DE
Date de réception préfecture : 23/01/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecourts.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2026

Exécutoire le : 23 JAN. 2026

Publiée/notifiée le : 23 JAN. 2026

Visée le : 23 JAN. 2026

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Vu l'article L.2312-1 du CGCT relatif au vote d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux administrateurs les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget qui aura lieu en mars 2026.

Monsieur le Président propose une analyse du contexte général avant de présenter les projets du CIAS et les projections budgétaires 2026.

I- Eléments de contexte

A- Une action répondant aux enjeux démographiques du territoire dans un contexte de fortes contraintes

1. Un enjeu démographique avéré¹

La population française connaît un vieillissement rapide et structurel. La progression continue du nombre de personnes âgées, en particulier des 75 ans et plus, entraîne une augmentation mécanique des situations de perte d'autonomie.

Le territoire de Grand Lac réalise un constat accentué. Aussi, les habitants de 60 ans et + représentent 30% de la population du territoire (25% en France) avec une progression rapide de +3% par an. Le taux de dépendance estimé sur le territoire est également supérieur à la moyenne nationale. 42% des 75 ans et 80% des plus de 80 ans vivent seuls.

Cette évolution génère une hausse durable des besoins en accompagnement à domicile, en services de proximité et en structures d'accueil, avec un impact direct sur les dépenses sociales. A noter que le territoire de Grand Lac présente également un déficit en structure d'accueil avec 78 places pour 1000 habitants là où la Savoie et la France affichent respectivement 102 et 117 places.

¹ Sources :
<https://www.insee.fr>
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr> (article "Insee première numéro 2078- d'octobre 2025 "700 000 seniors en perte d'autonomie supplémentaires d'ici 2050")

2. Une action s'inscrivant dans un cadre national en évolution et subissant des contraintes fortes

Les politiques du grand âge s'inscrivent dans un cadre national en mutation, avec un renforcement du pilotage et de la coordination des acteurs (CNSA, ARS, départements). Depuis plusieurs années, les orientations nationales privilégient le maintien à domicile, la prévention de la perte d'autonomie et l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

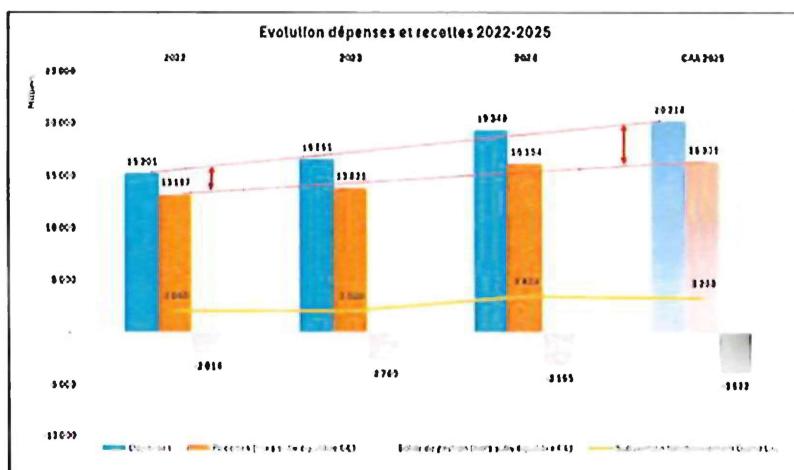
Ces orientations se traduisent par des exigences accrues en matière d'organisation, de contractualisation et de suivi financier pour les acteurs locaux.

Le CIAS Grand Lac a donc pour mission d'inscrire son action dans le respect des orientations nationales et de répondre aux obligations de contractualisation et d'évaluation de nos partenaires.

Par ailleurs, et à l'image du constat national, le CIAS est confronté à des tensions financières et de ressources humaines : augmentation des charges, difficultés de recrutement, attractivité des métiers, nécessité d'investir. Cette situation fragilise l'équilibre économique de nos services.

3. La situation du CIAS et sa répercussion sur la trésorerie

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dépenses et des recettes (hors reports de résultats et hors subventions d'équilibre versée par Grand Lac) et le solde de gestion en découlant depuis 2022. Est également représentée la courbe d'évolution de la subvention d'équilibre de fonctionnement de Grand Lac vers le CIAS.



Les budgets sont votés chaque année en déficit en lien avec l'insuffisance de financement des sections sols et dépendance du SSIAD et des EHPAD. La subvention d'équilibre votée par Grand Lac permet de couvrir les déficits sur lesquels Grand Lac s'est engagé (SAAD, Orée du Bois, sections Hébergement des EHPAD, services du CIAS budget principal).

En 2024, la dégradation de la situation financière du CIAS et les difficultés de trésorerie en découlant ont amené Grand Lac à intervenir sur les sections soins et dépendance par le versement d'une subvention complémentaire. Intervenue à hauteur de 1 078 K€, celle-ci avait pour objectif de compenser le coût des mesures RH volontairement mises en place par Grand Lac sur la période 2018-2023. Cette mesure a été pérennisée en 2025 pour un montant de 578 K€ et a permis de ramener le déficit prévisionnel de l'exercice de 1.5 M€ en dessous du seuil de 1 M€.

L'évolution des dépenses et des recettes en 2025 présente les éléments suivants :

- L'évolution des charges anticipée entre la projection 2025 et le réalisé 2024 est estimée à +4% (+869 K€). Cette augmentation s'explique notamment par des coûts RH supplémentaires (+505 K€).

L'évolution des dépenses a néanmoins été contenue par rapport au ~~prévisionnel 2025, celui-ci ayant été basé sur une augmentation de 7% (+1 306 K€).~~

- Concernant les recettes, le CIAS dispose de peu de marge de manœuvre dans la mesure où la majorité des financements sont attribués ou fixés par les autorités de tarification. La progression des recettes anticipées pour 2025 (hors subvention d'équilibre) évolue peu par rapport à 2024, +1% (+182 K€). Elles sont conformes au prévisionnel établi à 16 345 K€.

Aussi, le déficit estimé pour l'exercice 2025, hors subvention d'équilibre et reports de résultats, s'élève à 3.882 M€. La subvention d'équilibre globale versée par Grand Lac intervient à hauteur de 3.258 M€. Si le résultat de gestion anticipé est en amélioration par rapport au prévisionnel, la tendance financière du CIAS reste inquiétante pour l'équilibre à terme de ses activités.

B- Une nécessaire redéfinition de la politique sociale souhaitée par Grand Lac et le CIAS

Les projets tels que présentés dans le débat d'orientation budgétaire suivant s'inscrivent dans la continuité des actions déjà menées par les services et devraient aboutir à un vote des budgets en déficit équivalent à celui présenté au BP 2025 (environ 1 M€).

Le budget prévisionnel de Grand Lac prévoit le versement ponctuel de 578 K€ supplémentaires en 2026 au titre de la compensation des mesures RH volontairement mises en place par Grand Lac pour l'exercice 2024 (exercice non compensé en 2024). Cette recette exceptionnelle permettra de soutenir la trésorerie du CIAS encore en 2026 et de réduire le déficit de l'exercice.

Pour autant, il sera nécessaire au cours de l'exercice 2026 d'engager une discussion sur les ambitions de la politique sociale souhaitée par Grand Lac et le CIAS et de positionner avec les choix financiers du CIAS en tenant compte de la progression des besoins liés au vieillissement, des orientations politiques et budgétaires nationales mais également de la nécessité de garantir un accompagnement de qualité et de proximité des personnes âgées.

II- Les projets du CIAS pour 2026

A- Mise en œuvre de projets structurants

1. Lancement de l'analyse des besoins sociaux

Outil stratégique dans l'élaboration des politiques publiques, l'analyse des besoins sociaux (ABS) permet d'identifier, de caractériser et de prioriser les besoins des populations du territoire et de proposer des solutions adaptées. Les principaux éléments qu'elle comprend sont :

- Collecte de données socio-démographiques
- Identification des besoins sociaux du territoire
- Cartographie des besoins et des ressources disponibles
- Identification des priorités et des enjeux stratégiques
- Propositions d'actions

Après plusieurs reports dans le lancement de cette démarche, une consultation est en préparation pour une finalisation de cette étude en 2026.

2. La mise en place des évaluations externes

Depuis la loi du 2 janvier 2022 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les ESSMS ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. L'objectif est d'apprecier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies par des organismes habilités.

Les enjeux de cette certification sont de permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours, renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services et promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et les professionnels.

L'évaluation officielle débutera lors du premier semestre 2026 pour les EHPAD du CIAS mais un travail de préparation conséquent est à réaliser sur l'année 2026 (mise à jour des procédures, préparation des équipes, lancement d'une consultation pour choisir le cabinet en charge de l'audit).

3. La mise en place des services autonomie

Face à une offre de services à domicile fragmentée et peu lisible, conduisant à des démarches complexes pour l'usager ou ses aidants, dans le cadre d'une faible cohérence des interventions d'aide et de soins, la LFSS 2022 a présenté les différentes mesures permettant d'anticiper le vieillissement de la population dont la mise en place des services Autonomie.

Issus de la fusion des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et des Services de Soins Infirmiers à Domicile, les Services Autonomie visent à répondre aux besoins d'autonomie des personnes âgées et handicapées, en favorisant leur maintien à domicile dans de bonnes conditions de sécurité et de confort. Les principes de base sont :

- Personnalisation des soins et des services : chaque plan de soins ou d'accompagnement est individualisé en fonction des besoins du bénéficiaire.
- Coordination des soins : assurer une prise en charge globale qui regroupe l'ensemble des soins et services nécessaires (soins médicaux, aide à la vie quotidienne, suivi psychologique, etc.).
- Proximité et accessibilité : les services sont déployés à l'échelle territoriale en fonction des besoins spécifiques des bénéficiaires.

En 2026, Grand Lac disposera officiellement de ce service uniifié, en partenariat avec le Département et les acteurs locaux. Pour les usagers, rien ne changera dans l'immédiat : l'accompagnement se poursuit comme aujourd'hui. Mais à terme, ils bénéficieront d'un seul service d'accès à la porte d'entrée et un accompagnement adapté à chacun pour bien vivre chez soi.

Accès de réception en préfecture
07/01/2026 10:09:20 - 2026/01/22 09:05:20
Date de réception préfecture : 23/01/2026

4. Mise en place du tarif différencié au sein des EHPAD

Le tarif différencié en EHPAD pourrait être mis en place dans les établissements du CIAS conformément au nouveau cadre réglementaire issu de la loi du 8 avril 2024, du décret du 31 décembre 2024 et du règlement départemental d'aide sociale modifié le 28 mars 2025.

Ces textes encadrent désormais l'écart tarifaire autorisé entre les résidents bénéficiaires de l'aide sociale et les résidents non éligibles, avec des plafonds précis en fonction du tarif hébergement journalier.

Pour les EHPAD dont le tarif se situe entre 70€ et 80€ par jour, comme c'est le cas pour Les Grillons et les Fontanettes, l'écart maximal est fixé à 10%. Ce dispositif ne s'appliquera qu'aux nouveaux résidents.

La mise en place de ce tarif différencié aurait plusieurs incidences :

- Une meilleure adaptation des tarifs aux capacités contributives des résidents.
- Un encadrement strict des évolutions tarifaires pour rester conforme au plafond réglementaire.
- La nécessité de suivre l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale.

5. Mise en œuvre des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes

Le CIAS engagera par ailleurs un travail approfondi de mise en conformité et de mise en œuvre opérationnelle des préconisations formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Ce chantier a mobilisé l'ensemble des services, avec un important effort de recherche documentaire, de justification financière et d'analyse organisationnelle.

Plusieurs actions structurantes seront entreprises ou poursuivies en 2026 :

- Mise en cohérence des pratiques RH
- Ajustement des conventions, notamment avec l'OPAC et des délégations
- Réorganisation du SSIAD
- Actualisation des documents-cadres

Ce travail contribuera à renforcer la gouvernance, la maîtrise des risques et la transparence de l'action du CIAS Grand Lac.

B- Les projets portés par le CIAS

1. Lancement d'une Délégation de Service Public

Lors de la création du CIAS Grand Lac, une convention est intervenue avec l'Association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) pour la gestion de la compétence personnes âgées / personnes handicapées sur le secteur de l'Albanais. Cette convention était prévue jusqu'au 31 décembre 2025. Néanmoins suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, le CIAS Grand Lac engage une réflexion structurante sur le modèle d'organisation de ses services d'aide et d'accompagnement à domicile. La CRC a souligné la nécessité de renforcer la lisibilité de l'offre et la maîtrise des charges, tout en garantissant un niveau de service adapté aux besoins du territoire. Dans ce cadre et afin d'assurer une continuité de service sécurisée, un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2026 a été voté et il est proposé d'examiner la mise en place d'une délégation de service public sur le secteur d'Entrelacs. Cette démarche permettra de confier l'exploitation du service à un opérateur spécialisé tout en maintenant un pilotage stratégique par le CIAS, conformément aux règles de la commande publique.

2. Finalisation du schéma directeur immobilier sur le devenir des établissements

La relance de l'axe II du schéma directeur immobilier s'inscrira dans le prolongement de l'analyse des besoins sociaux au cours de laquelle seront étudiées et coconstruits, avec les élus du Conseil d'administration et les partenaires du CIAS, les enjeux immobiliers de ces deux structures.

III- Les hypothèses budgétaires pour 2026

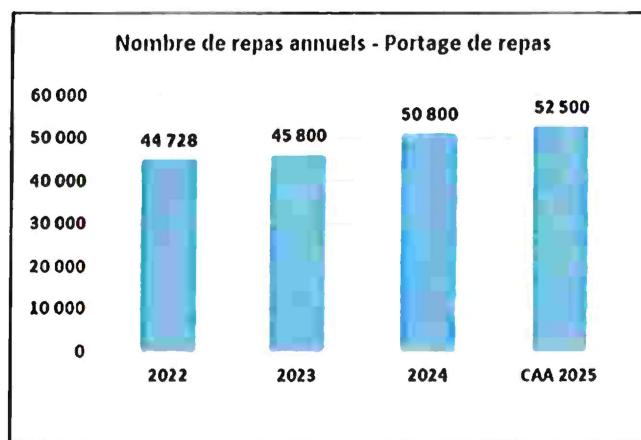
Les hypothèses budgétaires 2026 sont établies en fonction des projections anticipées pour 2025 (CAA²) en tenant compte de l'activité des services tels que dimensionnés à ce jour (A), des évolutions attendues en fonctionnement (B) et des projets d'investissements (C).

A- Activité des services

Services intervenants au domicile

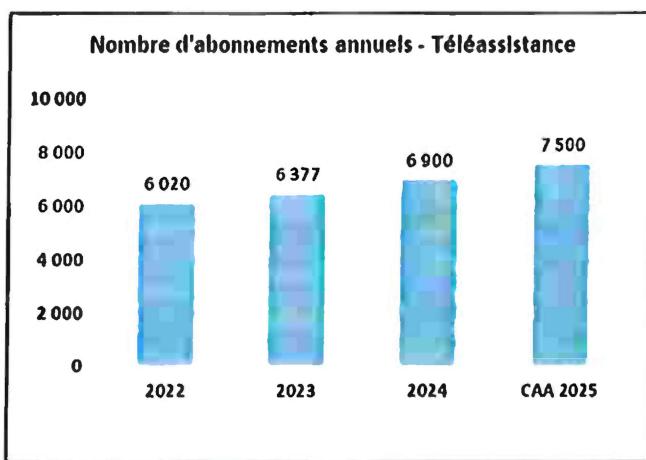
1. Portage de repas

L'exercice 2025 projette une activité de 52 500 repas annuels (prévisionnel de 55 000 repas). Le service constate un ralentissement des demandes sur certains secteurs géographiques en fin d'année suite au changement d'un de nos prestataires. L'exercice 2026 cible une activité de 55 200 repas.



2. Téléassistance

L'activité 2025 de 7500 abonnements est en hausse par rapport au prévisionnel de 7100 abonnements. L'exercice 2026 affiche un objectif de 8100 abonnements.



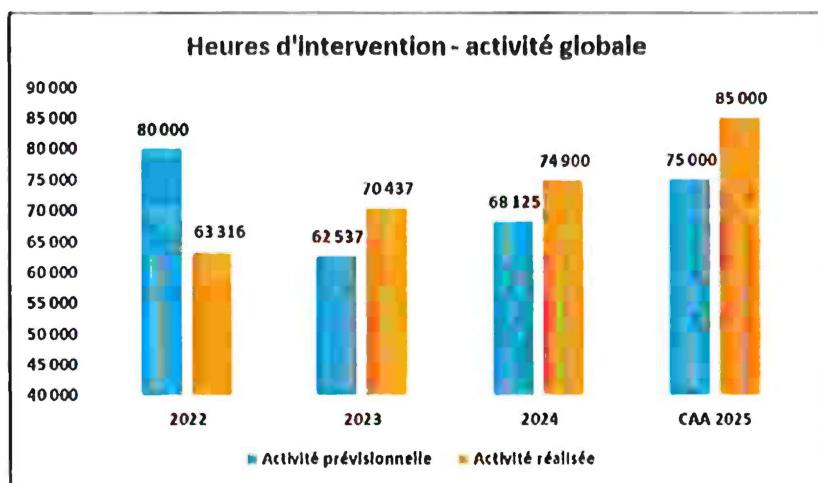
² CAA : compte administratif anticipé sur la base des projections réalisées entre octobre et décembre 2025.

3. Dispositif de lutte contre l'isolement

En 2025, 89 usagers (100 prévus au budget) sur 11 communes du territoire ont été suivis régulièrement, avec la participation de 47 bénévoles. 2 992 ont participé à des actions collectives régulières (Mois bleu, ciné senior, rencontres en chansons, ateliers prévention santé ...). L'exercice 2026 anticipate une activité similaire.

4. Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Depuis 2022, l'activité du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile présente une évolution à la hausse. Ce constat se poursuit en 2025. Le service anticipe une stabilisation de l'activité en 2026 avec 85 000 heures d'intervention dont 73 300 heures en activité tarifée.



Les financements du Conseil Départemental sont fixés à partir d'une activité projetée. Lorsque l'activité réalisée est supérieure à l'activité financée, le Conseil Départemental compense le manque à gagner », contractuellement en N+2.

La dotation 2026 devrait ainsi être ajustée en fonction de la régularisation du nombre d'heures d'activité 2024. Pour rappel, la dotation avait déjà été revue à la hausse courant 2024 à la demande du CIAS afin l'adapter à l'activité constatée.

Au regard de la situation financière du CIAS, le Conseil Départemental sera sollicité dès le premier trimestre 2026 pour :

- Compenser le manque à gagner 2025 dès l'exercice 2026 pour un montant estimé à 70 K€.
- Ajuster le nombre d'heure d'activité tarifée pris en compte pour le calcul de la dotation 2026 de 72 000 heures à 73 300 heures.

5. Service de Soins Infirmiers à Domicile

Doté de 135 places, le Service de Soins Infirmiers à Domicile devrait afficher l'activité suivante en 2025 :

- Nombre de journées d'intervention réalisées³ : 20 887 journées soit un taux d'occupation de 43.85%⁴.
- Nombre de visites réalisées : 34 888 visites. En effet, pour un patient peut recevoir plusieurs visites dans une journée.

³ Nombre de Journées avec au moins une visite pour tous les patients - Somme des Jours d'intervention (au moins une visite). Si un patient a deux visites, un Jour d'intervention est comptabilisé.

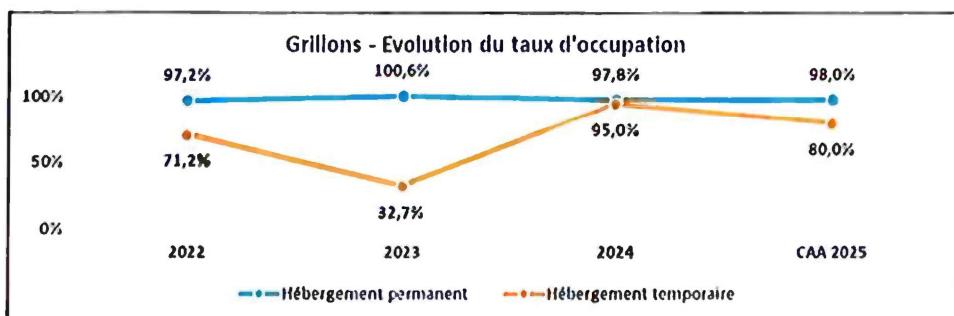
⁴ Nombre de Journées réalisées / nombre de Journées théoriques (nombre de Journées d'ouverture du service / nombre de places) quelque soit le nombre de passage.

Le budget 2026 est établi sur la base de 38 900 visites et 21 000 journées d'activité. Le nombre de journées théoriques étant de 47 635 jours théoriques. Le taux d'occupation est ainsi de 44.08%.

Etablissements

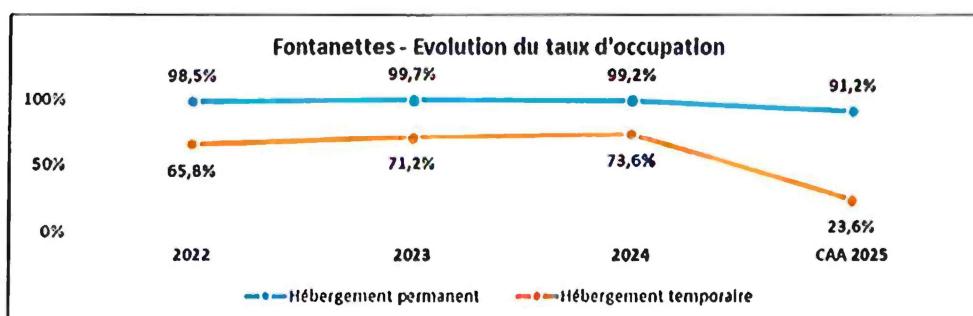
1. EHPAD Les Grillons

Le taux d'occupation anticipé pour 2025 en hébergement permanent de 98 % est conforme au prévisionnel de 98.64%. Le taux d'occupation en hébergement temporaire est estimé à 80.0% pour un prévisionnel de 97.8%. L'activité 2026 estime un taux d'occupation à 98.1% en hébergement permanent et à 95.7% en hébergement temporaire.



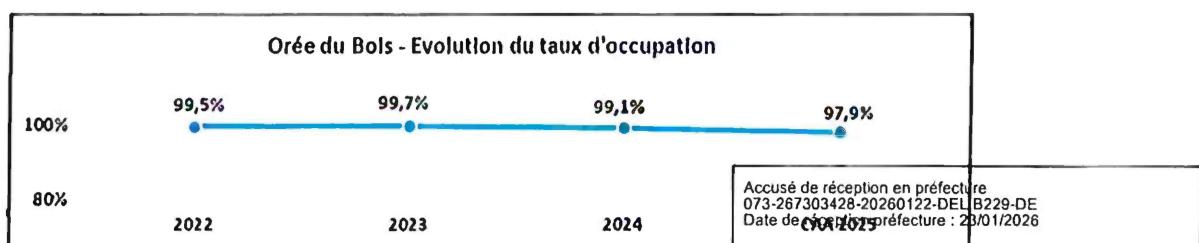
2. EHPAD Les Fontanettes

L'ouverture de 4 places supplémentaires (1 place d'hébergement temporaire et 3 places d'hébergement permanents) pour l'EHPAD Les Fontanettes est intervenue le 1^{er} juillet 2025. Le taux d'occupation anticipé pour 2025 a été impacté par les travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment, nécessitant l'immobilisation ponctuelle de la place d'hébergement temporaire. L'activité 2025 devrait intervenir à hauteur de 91.2% en hébergement permanent (97.35% prévus) et de 23.6% en hébergement temporaire (67.77% prévus). 2026 prévoit une activité de 97.6% en hébergement permanent et 79.5% en hébergement temporaire.



3. Résidence Autonomie l'Orée du Bois

La Résidence Autonomie l'Orée du Bois fait état d'un taux d'occupation anticipé 2025 de 97.9% pour 99.4% prévu au BP. Cette baisse est liée à l'immobilisation d'un studio sinistré pendant l'intégralité de l'exercice. 2026 prévoit un retour à un taux d'occupation de 99.6%.



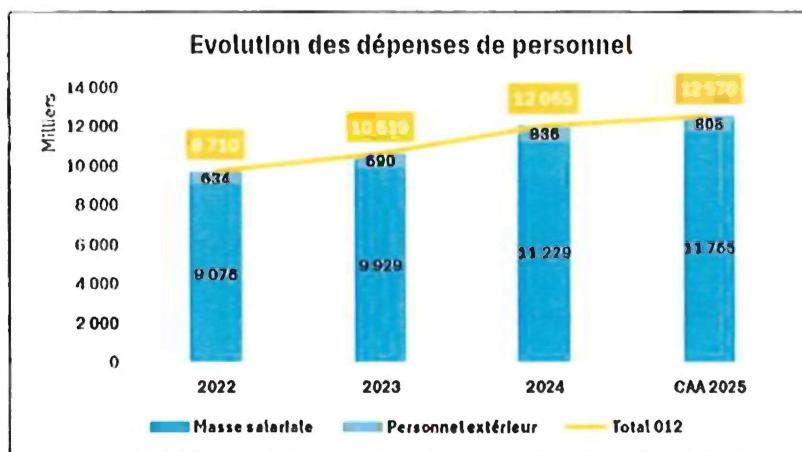
B- Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses 2025 sont estimées à 20 218 K€ pour 19 349 K€ en 2024 soit +869 K€. Elles devraient néanmoins rester inférieures au prévisionnel 2025 de 20 655 K€.

1. Charges de personnel

Les dépenses de personnel 2025 sont estimées à 12 570 K€, soit +505 K€ par rapport au CA 2024. L'exécution est ainsi projetée à 99.4% des crédits ouverts aux budgets primitifs. Elles représentent environ 62% des dépenses globales de fonctionnement de l'ensemble des budgets.



Les effectifs du CIAS sont estimés à 232 ETP pour l'exercice 2025. Ils sont conformes au prévisionnel 2025 et en hausse d'environ 7 ETP par rapport à 2024. Le coût moyen par ETP évolue d'environ 2% entre 2024 et 2025.

✓ Evolution des ETP et intervenants extérieurs

• Activité et organisations des services :

Les principales évolutions intervenues en 2025 par rapport à 2024 sont les suivantes :

- Une hausse d'activité au Service d'aide à domicile est permise par une augmentation du nombre d'ETP d'intervention (env. +4 ETP).
- Les travaux d'extension de l'EHPAD Les Fontanettes ont nécessité le maintien de 2 ETP veilleurs de nuit pendant 6 mois soit 1 ETP annuel (mis en place en 2024 et prévu au BP 2025). La sécurisation du dispositif a ensuite été pérennisée par l'affectation de 2 postes d'ASH permanents de jour à du travail de nuit. Ces mouvements ont peu d'impact budgétaire par rapport à 2024.
- L'effet en année pleine de l'extension de 10 places au SSIAD pour l'Equipe Spécialisée Alzheimer au 1^{er} novembre 2024 a nécessité l'augmentation des temps de travail de la psychomotricienne et de l'IDEC (+ 1.5 ETP prévu au BP). A contrario, une diminution de 1.4 ETP intervient suite au départ des 2 infirmières de soins en cours d'exercice. Ces mouvements ont peu d'impact budgétaire par rapport à 2024.
- L'augmentation des vacations aux Grillons mises en place en 2024 ainsi que la nécessité d'augmenter du temps d'IDE afin de préparer l'évaluation externe ont entraîné une hausse d'ETP par rapport au réalisé 2024 (env. 3 ETP).

Ces évolutions en postes représentent une enveloppe d'environ +355 K€ et 7 ETP par rapport au CA 2024.

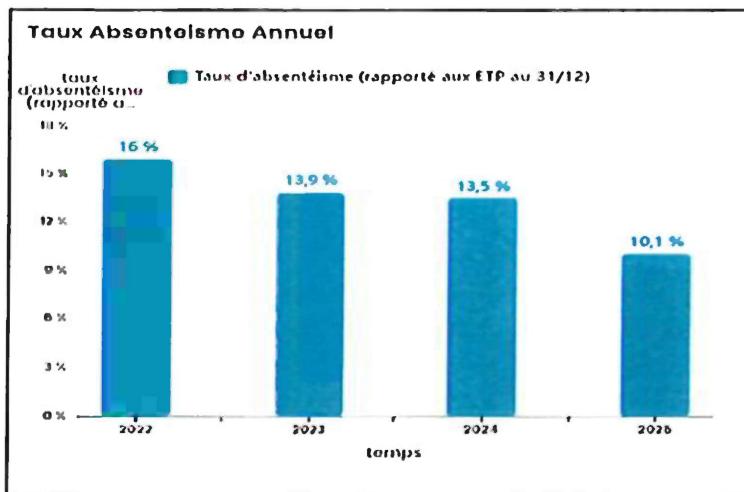
Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260122-DELIB229-DE
Date de réception préfecture : 23/01/2026

2026 intègre ces évolutions, avec les effets année pleine le cas échéant. Aucune création de poste permanent n'est prévue sur l'exercice. Si 2026 permettra également de travailler sur la fusion du SAD et du SSIAD en service autonomie, celle-ci devrait être réalisée à effectifs constants.

- **Intervenant médicaux extérieurs**

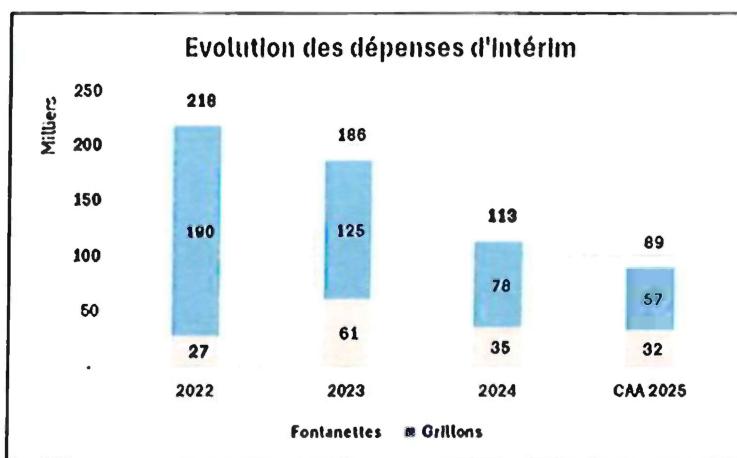
Absentéisme et Intérim

Le taux d'absentéisme anticipé en 2025 est en baisse par rapport à 2024.



L'absentéisme entraîne des dépenses d'intérim. Le coût d'un intérimaire étant en moyenne de 1.5 à 2 fois supérieur au coût d'un agent contractuel en fonction du profil recherché (aide-soignant ou infirmier). L'adhésion de l'EHPAD Les Grillons au dispositif « Hublot » et la mise en place de contrat de vacances sur les postes d'aide-soignant ont permis de maîtriser les dépenses sur les contrats courts qui sont particulièrement onéreux et de diminuer le recours à l'intérim.

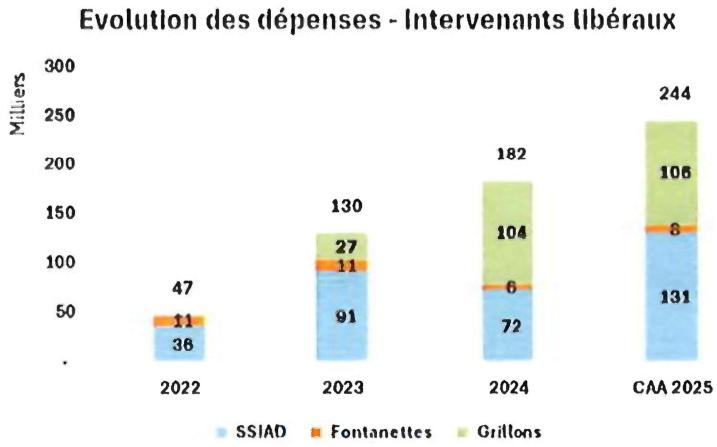
Aussi, la baisse du coût de l'intérim amorcée en 2023 se poursuit et permet d'atteindre les objectifs du CREF de l'EHPAD Les Grillons de contenir cette dépense en deçà du seuil de 80 K€.



Intervenants libéraux

Les principaux mouvements interviennent au SSIAD. En effet, suite au départ des deux infirmières du service, les soins ont été délégués à des cabinets libéraux. Les dépenses anticipées sont donc en augmentation par rapport à 2024 et au prévisionnel 2025.

A noter que le passage de l'EHPAD Les Fontanettes au forfait global n'a qu'un impact limité, les soins infirmiers étant déjà délégués auparavant.



✓ Evolutions salariales

Le salaire des agents est défini selon deux composantes principales :

- Entre 70 et 80% de la rémunération est basée sur les grilles de la fonction publique territoriale donnant un Indice majoré qui est ensuite multiplié par la valeur du point – ces éléments relèvent des définitions de politique nationale.
- Entre 20 et 30% de la rémunération relève du régime indemnitaire défini au sein de la collectivité mais dans un cadre national dénommé RIFSEEP. Depuis le 1er juin 2017, les agents ont intégré progressivement le dispositif du RIFSEEP en fonction des décrets d'applications. L'ensemble des fonctions sont actuellement rattachées à ce dispositif.

Des éléments complémentaires peuvent venir compléter ces modalités de rémunération soit par des primes ponctuelles du type prime pouvoir d'achat, etc... soit par des actions sociales à direction des agents tels que les titres restaurants, la participation à la prévoyance ou à la mutuelle...

L'exercice 2026 intègre les évolutions de salaires en lien avec le GVT (glissement vieillesse technicité).

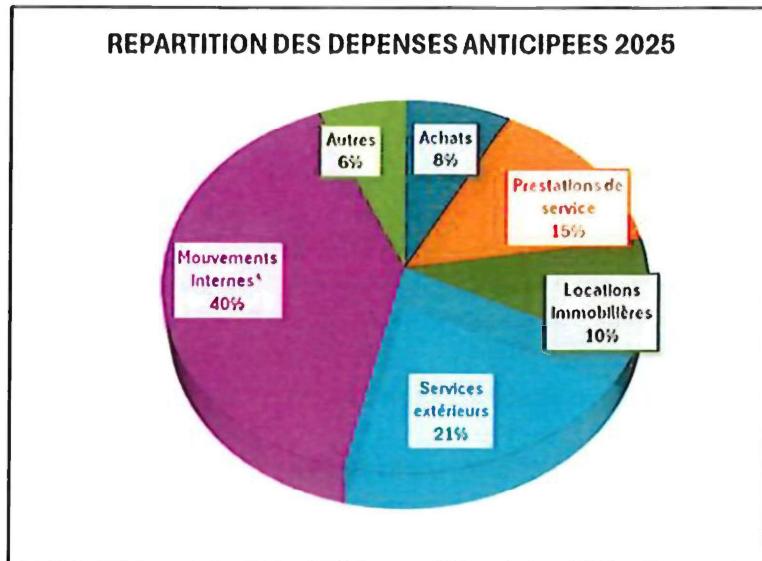
Synthèse des orientations budgétaires 2026

Les services ont pour consigne de veiller à ce que toute dépense de personnel fasse l'objet d'une réflexion d'optimisation préalable en lien avec le service RH.

Le budget primitif 2026 prévoit une masse salariale établie sur la base des éléments suivants :

- Intégration du GVT
- Ajustement du taux d'absentéisme par budget
- Adaptation des remplacements pour congés annuels par budget
- Variation des ETP et du personnel extérieurs :
 - o Ajustement des ETP d'intervention du SAD en fonction de l'activité prévisionnelle.
 - o Ajustement des ETP d'ASH de nuit et AS à l'EHPAD les Fontanettes en lien avec l'effet année pleine de l'extension
 - o Effet en année pleine de la délégation des soins infirmiers aux cabinets libéraux pour le SSIAD.

2. Autres charges



*Reversement subvention d'équilibre vers les budgets annexes, remboursement charges indirectes par les budgets annexes

✓ Charges pérennes

L'exercice 2025 devrait constater une stabilisation des dépenses attendues sur le poste électricité. Pour 2026, l'évolution de ces coûts devrait être contenue. Une baisse significative est attendue sur les dépenses de gaz de l'Orée du Bois (environ 30%). L'impact sur le chauffage urbain de l'EHPAD les Grillons n'est pas mesuré à l'heure actuelle. De même, les impacts de la géothermie à l'EHPAD les Fontanettes sont attendus et restent à mesurer.

L'ouverture de quatre chambres supplémentaires aux Fontanettes en cours d'exercice 2025 a induit des dépenses supplémentaires sur les charges d'exploitation courantes en lien avec l'augmentation du nombre de résidents. 2026 devraient voir ces charges intervenir en année pleine.

Concernant la confection des repas des établissements pour laquelle des augmentations de charges avaient été constatées, les dépenses devraient être réduites par rapport à 2024 et au prévisionnel 2025. Une étude sur la composition du coût des repas a notamment permis aux établissements d'adapter leurs pratiques pour rationaliser ces dépenses. Le taux d'évolution annoncé par le Centre Hospitalier Métropole Savoie est de 2.32% pour 2026.

Les prestations de portage de repas devraient être inférieures au prévisionnel 2025 en raison d'une baisse d'activité constatée en fin d'exercice. Le service travaille en lien avec le nouveau prestataire pour améliorer la qualité des repas et permettre la réalisation de l'objectif d'activité 2026.

Le poste assurance présente une évolution conséquente concernant l'assurance statutaire. Le taux de cotisation passe de 5.28 % en 2025 à 5.89 % en 2026.

Concernant les loyers, la renégociation des provisions pour grosses réparation avec l'OPAC a permis :

- Une baisse de PGR pour l'EHPAD des Grillons (60 K€) et une diminution de loyer (10 K€) sur 2024 et 2025.
- Une hausse de PGR pour la Résidence autonomie l'Orée du Bois (60 K€) sur 2024 et 2025

En 2026, les loyers réintègrent le niveau de PGR antérieur ce qui se traduit par une forte hausse de ce poste de dépense aux Grillons et à une diminution à l'Orée du Bois.

Pour l'EHPAD Les Fontanettes, l'intégration d'un loyer suite aux travaux d'extension et de réhabilitation réalisés par Cristal Habitat initialement prévue au BP 2025 n'est pas intervenue. Elle est prévue en 2026 sur la base de la convention de loyer votée par le Conseil d'Administration le 02/10/2025. Le montant pourra être révisé en cours d'exercice par voie d'avenant une fois le bilan du coût des travaux établi.

✓ Charges ponctuelles

Des dépenses plus ponctuelles étaient prévues en 2025.

Aussi, la seconde partie du renouvellement de la flotte de téléphones du SAD a été réalisée. L'opportunité de passer d'une flotte en location à de l'achat est actuellement à l'étude pour le SSIAD. La migration des systèmes de téléphonie pour les établissements est terminée pour l'EHPAD Les Fontanettes et la Résidence autonomie l'Orée du Bois. Elle reste à finalisée pour l'EHPAD les Grillons en 2026.

Enfin, plusieurs études prévues en 2025, n'ont pas été réalisées :

- L'Analyse des besoins sociaux : report en 2026
- Mise en place de la vidéosurveillance dans les établissements : reportée en 2026 mais l'étude sera par Grand Lac
- La phase 2 du schéma directeur immobilier probablement reporté en 2027.

Synthèse des orientations budgétaires 2026

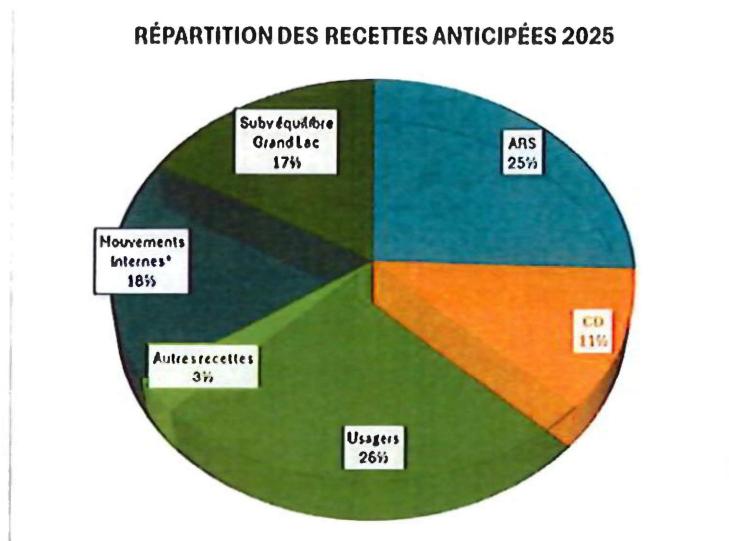
Les services ont pour objectif de limiter la progression des dépenses d'exploitation à l'inflation et de limiter les mesures nouvelles.

Le budget primitif 2026 sera construit sur la base des éléments suivants :

- Ajustement des dépenses courantes en fonction des évolutions de prix anticipées
- Inscription de frais d'étude pour l'analyse des besoins sociaux et les évaluations externes
- Intégration des dépenses en lien avec l'extension de l'EHPAD Les Fontanettes

Recettes de fonctionnement

Les recettes 2025 sont estimées à 19 594 K€. Bien qu'inférieures au prévisionnel de 19 724 K€, elles sont stables par rapport au réalisé 2024 de 19 578 K€.



*subvention d'équilibre reçue budgets annexes, remboursement des charges indirectes par les budgets annexes, remboursements RH

Les recettes du CIAS proviennent majoritairement des produits de la tarification des services (pris en charge par les organismes financeurs ou facturés à l'usagers).

1. Produits des services

✓ Prise en charge par les principaux organismes financeurs

Les dotations notifiées pour 2025 par le Conseil Départemental et l'ARS présentent globalement une enveloppe de 7 248 K€ pour 7 280 K€ prévus au BP.

Les dotations versées ont intégré les éléments suivants :

- Convergence tarifaire du SSIAD.
- Transfert de la dotation dépendance pour l'Hébergement permanent des EHPAD du Conseil Départemental vers l'ARS au 1^{er} juillet 2025.
- Ouverture de 4 places supplémentaires à l'EHPAD Les Fontanettes au 1^{er} juillet 2025.
- Ouverture au forfait global pour l'EHPAD Les Fontanettes.
- Crédits non reconductibles.

Les recettes prévues au BP 2026 se composent essentiellement de :

- Dotation soins : sont prises en compte les recettes pérennes (hors crédits non reconductibles) auxquelles sont appliquées un taux d'évolution similaire à ceux intervenus en 2025.
- Dotation dépendance : pour l'hébergement permanent, sont prises en compte les dotations notifiées par l'ARS sans taux d'évolution. Pour l'hébergement temporaire, est appliqué un taux d'évolution voté par le Conseil Départemental (0.6%).
- Dotation du SAD : évolution du taux horaire de 1%. Sont également prévues les régularisations des exercices 2024, 2025 ainsi qu'un ajustement de l'activité déclarée pour 2026.

✓ Participation des usagers

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260122-DELIB229-DE
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Les recettes usagers sont estimées à 5 025 K€ pour 4 966 K€ prévus au BP. Elles sont en correspondance avec l'évolution des activités des services notamment sur le Service d'Aide à Domicile où l'augmentation d'activité est évaluée à +157 K€ de participation des bénéficiaires.

Les recettes usagers 2026 sont établies conformément à la prévision d'activité et aux évolutions tarifaires :

- Taux d'évolution annoncés par le Conseil Départemental de 1% pour le SAD et 0.6% pour les établissements. Mise en place du tarif différencié dans les EHPAD au second semestre.
- Tarifs votés par le Conseil d'Administration du CIAS pour les services de portage de repas, de téléassistance et les heures non tarifées du Service d'Aide à Domicile.

2. Subvention d'équilibre

La subvention versée par Grand Lac au CIAS en 2025 est de 3 258 K€ dont 578 K€ de compensation des mesures RH volontairement mises en place par Grand Lac pour l'exercice 2024.

La subvention prévue en 2026 se décompose comme suit :

- 2 926 K€ de subvention d'équilibre de base (dont compensation des charges indirectes)
- 83 K€ pour le versement d'une subvention complémentaire à l'ADMR
- 200 K€ de compensation éventuelle des résultats 2024
- 578 K€ de compensation des mesures RH pour les sections soins et dépendance au titre de l'exercice 2025

Soit un total de 3 787 K€ de crédits inscrits au budget primitif de Grand Lac.

Le budget principal du CIAS ventile ensuite cette subvention entre les différents budgets en fonction :

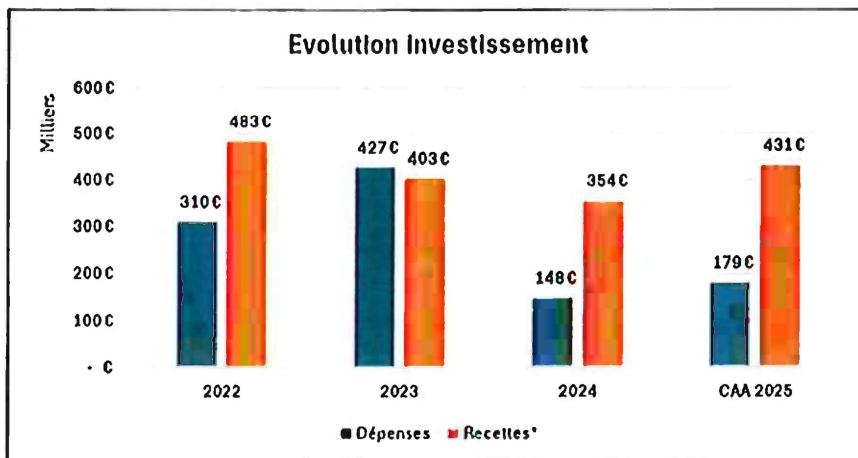
- Des déficits anticipés du SAD et l'Orée du Bois ainsi que des résultats des sections hébergement pour les EHPAD.
- D'un taux d'évolution pour les sections soins et dépendance du SSIAD et des EHPAD.

Synthèse des orientations budgétaires 2026

Le budget primitif 2026 sera construit sur la base des éléments suivants :

- Produits de la tarification en fonction :
 - o Des dotations attendues,
 - o Des taux d'évolution annoncés par les autorités de tarification
 - o Des activités anticipées sur chaque service et établissement
 - o Des tarifs votés par le Conseil d'Administration
- Actualisation de la subvention d'équilibre versée par Grand Lac au CIAS.

C- Investissement



*Recettes = intégration de la capacité d'autofinancement Impactant l'investissement des EPRD

Dépenses d'investissement

Les investissements réalisés en 2025 concernent :

- Le matériel informatique et téléphonie : 55 K€
- Le remboursement de cautions : 54 K€
- Le mobilier : 48 K€
- Le matériel médical : 15 K€
- Le remboursement d'emprunt : 7 K€

Synthèse des orientations budgétaires 2026

Le budget primitif 2026 intègrera les éléments suivants :

- Poursuite des investissements courants.
- Installations de rails de transferts et matériel médical pour l'EHPAD Les Grillons (financés en 2025 par les CNR attribués par l'ARS).
- Achat de lits médicalisés pour les EHPAD
- Matériel et mobilier pour l'EHPAD Les Fontanettes.
- Mises aux normes PMR et mobilier à la Résidence Autonomie l'Orée du Bois.
- Renouvellement de 4 véhicules au SAD

Recettes d'investissement

Le financement 2025 des investissements provient :

- Des dotations aux amortissements / capacité d'autofinancement de chaque budget : 167 K€
- Des subventions : 119 K€
- Des cautions d'entrée des résidents : 83 K€
- Du FCTVA : 56 K€
- D'une vente d'un véhicule frigorifique : 6 K€

Synthèse des orientations budgétaires 2026

Le budget primitif 2026 intégrera les éléments de recettes suivants :

- FCTVA
- Cautions
- Dotations aux amortissements / Capacité d'autofinancements pour les établissements et le SSIAD
- Subventions et financements obtenus le cas échéant, notamment pour l'achat de véhicules

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Aix-les-Bains, le 22 janvier 2026

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 15
- Présents et représentés : 16
- Votants : 16
- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le President,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Brigitte BARLET

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20260122-DELIB229-DE
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Acte à classer

DELIB229

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-01-23T09-07-32.00 (MI267041266)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20260122-DELIB229-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 -

Date de décision : 22/01/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [5 DELIB Débat Orientation Budgétaire 2026.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[2026-01-22 Page de garde](#) Type PJ : 99_DE - Délibération
Conseil
d'administration.PDF



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/01/26 à 09:07

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Transmis

Date 23/01/26 à 09:07

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Accusé de réception

Date 23/01/26 à 09:13